



# Procès-verbal

Reunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges  
Lundi 21 juin 2021 à 18 h 30, par la plateforme Zoom

NOM, Prénom,		PRÉSENT	ABSENT
<b>Membres parents</b>			
1	Dubuc, Isabelle	X	
2	Fortin, Isabelle (présidente)	X	
3	Gamelin, Dominique	X	
4	Henri, Rachel (vice-présidente)		X
5	Paradis, Julie		X
6	Nadeau, Sophie	X	
7	Aucun substitut parent		X
<b>Membres enseignants</b>			
1	Arcadi, Caroline	X	
2	Belair, Caroline	X	
3	Morin, Karine	X	
4	Riberdy, Nancy (substitut)		X
<b>Membre professionnel</b>			
1	Bastien, Fanny		X
2	Durand, Francine (substitut)	X	
<b>Membre du service de garde</b>			
1	Rousselle, Dominique		X
<b>Membre soutien</b>			
1	Pelletier, Geneviève (secrétaire)	X	
2	Allard, Laurence		X
<b>Membre de la communauté</b>			
1	Beaulieu, Hubert	X	
<b>Invité</b>			
	Julie Turcotte	X	
<b>Membres de la direction</b>			
1	Vezina, Simon directeur	X	
2	Tremblay, Melanie directrice adjointe		X
3	Larocque, Steve directeur adjoint	X	

## 1. Mot de bienvenue

---

Le mot de bienvenue est fait par Mme Isabelle Fortin à 18 h 39 et elle en profite pour saluer notre invitée, Mme Julie Turcotte, pour l'école alternative.

## 2. Vérification du quorum

---

Il y a quorum.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

*Il est proposé par madame Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 21 juin 2021.*

C.E. 20210621-058

## 4. Questions orales du public

---

Aucune question orale du public n'est posée.

## 5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 31 mai 2021.

---

*Suivi: Il n'y a pas de suivi.*

*Il est proposé par madame Geneviève Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 31 mai 2021 et ses suivis.*

C.E. 20210621-059

## 6. Points de la direction

---

### 6.1. Ecole alternative (approbation)

Mme Julie Turcotte présente les fondements de l'enseignement alternatif. Elle présente les volets alternatifs qui se vivent à l'école de Rawdon dans notre Centre de service. Les membres questionnent la bonification qu'apporterait cette offre de service et les impacts sur l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Mme Turcotte propose de transmettre les coordonnées de personnes ressources qui pourraient répondre à ces questions.

### 6.2. Etat de la situation COVID-19 (information)

M. Simon Vezina présente la situation dans les deux écoles et explique que les normes sont toujours les mêmes.

6.3. Formation du conseil d'établissement obligatoire (suivi)

Les membres ont fait la lecture des fiches 20-22-23-24-25-26-28. Aucune question n'est posée.

6.4. Étape 2021-2022 (approbation)

M. Simon présente les modifications du régime pédagogique et les impacts de ce changement. Un document est déposé aux membres.

*Il est proposé par madame Karine Morin et résolu unanimement d'approuver les étapes 2021-2022 tel que présentées.*

C.E. 20210621-060

6.5. Heure de cours 2021-2022 (approbation)

À la suite d'une demande du personnel de la maternelle, M. Simon Vezina présente les modifications pour l'heure des classes du préscolaire. La modification est la période de l'arrivée à l'école afin qu'elle soit en même temps que la fratrie. M. Vezina dépose aussi les heures pour les classes régulières et TSA.

*Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'approuver les heures de cours pour l'année 2021-2022.*

C.E. 20210621-061

6.6. Reddition du plan de lutte 2020-2021 (adoption)

M. Steve Larocque fait la reddition du plan de lutte. Il explique la complexité d'organisation avec la COVID cette année. Un retour au conseil d'établissement sur les conclusions du sondage mené auprès des élèves et du personnel de l'école et en collaboration avec l'Université Laval doit être fait dans les premières rencontres du conseil d'établissement.

*Il est proposé par madame Geneviève Pelletier et résolu unanimement d'adopter l'évaluation du plan de lutte 2020-2021*

C.E. 20210621-062

6.7. Code de vie 2021-2022 (approbation)

*Il est proposé par madame Sophie Nadeau et résolu unanimement approuver le code de vie 2021-2022.*

6.8. Proposition de calendrier des rencontres du CE 2021-2022 (suivi)

M. Simon Vezina propose huit rencontres pour l'année 2021-2022.

6.9. Fonds 9 (suivi)

Le solde du fonds 9 est de 41 844\$. Les écritures sont en lien avec les activités des élèves.

6.10. Cour d'école (information)

M. Steve Larocque présente les étapes de la mise en place des nouveaux lignages de la cour d'école ainsi que l'amélioration des terrains de jeux.

6.11. Projet iPad en francisation (information)

M. Simon Vezina explique l'idée qu'il a eue pour la mise en place d'un projet iPad afin d'aider les élèves à s'adapter lors de leur arrivée à l'école.

Le projet iPad présente deux visées:

- 1- La communication avec les parents.
- 2- Développer l'aspect linguistique de l'élève.

De plus, il y aura de la formation du personnel enseignant, du soutien des élèves ainsi que des parents.

Plusieurs membres du conseil d'établissement apportent son soutien au projet de la direction.

## **7. Mot de la présidente et correspondance**

---

Mme Isabelle Fortin a reçu une correspondance pour appuyer la levée de fond des Biscuits Sourires Tim Hortons.

7.1. Photo scolaire

- Cadeaux au personnel enseignant : choix d'un ensemble photo plutôt que des fichiers électroniques.
- Fond pour les photos des élèves et modalité d'envoi des informations pour les commandes. La décision sera prise par Mme Fortin à la suite des recommandations des membres.

## *7.2. Budget du conseil d'établissement (415\$)*

Considerant le contexte actuel de cette année, Mme Isabelle Fortin propose que la partie du budget réservée aux membres pour couvrir leurs frais de déplacements ou autres soient utilisée plutôt pour des services aux élèves ou autres besoins.

*Il est proposé par madame Karine Morin et résolu unanimement approuver les dépenses un montant de 415 \$ dans le budget du conseil d'établissement.*

C.E. 20210621-064

## **8. Mot du personnel enseignant**

---

- Mme Morin parle des activités de fin d'année et le plaisir ressenti.
- Mme Arcadi parle du succès de l'activité des finissants (appréciation des chandails de finissants), ainsi que du lancement du logo. Mme Fortin, présente au lancement, souligne la valorisation nommée par les élèves dans ce projet du fait de « laisser une trace à l'école » et propose que ce type d'expérience puisse être reconduite avec les années.
- Mme Arcadi présente également un projet de crochet dans les groupes d'art, avec l'idée d'en faire une courtepoinette qui sera donnée à un sans-abris. M. Beaulieu nous parle de l'homme qui en héritera
- Mme Belair remercie la direction et dit qu'il s'agit d'une des plus belles fins d'année sur les 8 dernières années. Elle s'exprime sur la difficulté d'adaptation lors de la pandémie et de l'appui des directions.

## **9. Mot du personnel de soutien**

---

Mme Pelletier s'exprime sur la fin de l'année.

## **10. Mot des professionnels**

---

Mme Durand nous parle du manque de service. Elle remercie les directions et les enseignants de leur support.

## **11. Mot du service de garde**

---

### *11.1 Régie interne 2021-2022 (approbation)*

*Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'approuver la régie interne du service de garde pour l'année 2021-2022.*

C.E. 20210621-065

## 12. Mot de l'OPP

---

Mesdames Gamelin et Fortin nous disent leur souhait de poursuivre la distribution de fruits (aide alimentaire). La collaboration avec le groupe 979 est importante au déroulement des livraisons et il faudra voir pour l'année prochaine si cela pourra être reconduit. Avec l'expérience gagnée cette année, une bonification du service pourrait être envisagée selon les possibilités de la prochaine année

## 13. Mot du représentant au comité de parents

---

Mme Gamelin parle du sondage pour le suivi des formations du CE.  
Elle aura les réponses pour les transports en septembre (suivi d'une question du CE du 31 mai)

## 14. Mot du représentant de la communauté

---

- M. Beaulieu remercie Mme Fortin pour son invitation au conseil d'établissement. Il a pu venir démystifier le rôle des organismes qui travaillent avec les sans-abris.
- Il remercie les élèves pour la donation à un sans-abri de la courtepoinette fait aux crochets.
- Il nous présente la Maison des grands-parents. L'objectif premier de cet organisme est de créer des liens intergénérationnels. La pertinence de collaborer avec l'école est soulignée.
- Il espère et réitère la possibilité d'une collaboration avec l'organisme « La Tablee ».

## 15. Varia

---

Aucun point n'est proposé.

## 16. Date de la prochaine rencontre

---

Elle sera annoncée au début d'année à l'assemblée générale de septembre.

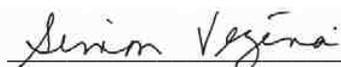
## 17. Levée de l'assemblée

---

La présidente profite de la conclusion pour faire ses remerciements à tous pour leur engagement dans le CE et souligner le travail de la direction et du personnel dans le contexte de cette année de pandémie.

Il est **proposé par madame Isabelle Fortin** et résolu unanimement que la séance soit levée.  
Il est 20 h 56.

C.E. 20210621-066



Monsieur Simon Vezina, directeur



Madame Isabelle Fortin, présidente

*Geneviève Pelletier, secrétaire*

## Projet d'ordre du jour

Reunion du conseil d'établissement de l'école des Mesanges tenue à distance  
Lundi 21 juin 2021 à 18 h 30, par Zoom

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Questions orales du public
5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 31 mai 2021 et suivi
6. Points de la direction
  - 6.1. Ecole alternative (Julie Turcotte) Projet Boreal (information)
  - 6.2. Etat de situation de la COVID-19 (information)
  - 6.3. Formation du conseil d'établissement (Fiches 20-22-23-24-25-26-28) (suivi)
  - 6.4. Etapes 2021-2022 (approbation) (Fiche 14A)
  - 6.5. Heure de cours 2021-2021 (approbation)
  - 6.6. Reddition du Plan de lutte (approbation)
  - 6.7. Code de vie (approbation)
  - 6.8. Calendrier de rencontre du CE 2021-2022 (approbation)
  - 6.9. Fonds 9 (suivi) (Fiche 22)
  - 6.10. Cour d'école (information)
  - 6.11. Projet IPad en francisation (information)
7. Mot du président et correspondance
  - 7.1. Photo scolaire
  - 7.2. Budget du conseil d'établissement
8. Mot du personnel enseignant
9. Mot du personnel de soutien
10. Mot du personnel professionnel
11. Mot du service de garde
  - 11.1. Regie interne (approbation) (Fiche 10)
12. Mot de l'OPP
13. Mot du représentant au comité de parents
14. Mot du représentant de la communauté
15. Question du public
16. Varia
  - 16.1.
17. Rappel de la rencontre de l'assemblée générale 2021-2022
18. Levée de l'assemblée



Simon Vezina

Directeur

Ecole des Mesanges



# Procès-verbal

Reunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges  
Lundi 31 mars 2021 à 18 h 30, par la plateforme Zoom

NOM, Prénom,		PRÉSENT	ABSENT
<b>Membres parents</b>			
1	Dubuc, Isabelle	X	
2	Fortin, Isabelle (présidente)	X	
3	Gamelin, Dominique	X	
4	Henri, Rachel (vice-présidente)		X
5	Paradis, Julie	X	
6	Nadeau, Sophie	X	
7	Aucun substitut parent		X
<b>Membres enseignants</b>			
1	Arcadi, Caroline	X	
2	Belair, Caroline	X	
3	Morin, Karine	X	
4	Riberdy, Nancy (substitut)		
<b>Membre professionnel</b>			
1	Bastien, Fanny		X
2	Durand, Francine (substitut)	X	
<b>Membre du service de garde</b>			
1	Rousselle, Dominique	X	
<b>Membre soutien</b>			
1	Pelletier, Geneviève (secrétaire)	X	
2	Allard, Laurence		X
<b>Membre de la communauté</b>			
1	Beaulieu, Hubert	X	
<b>Invité</b>			
<b>Membres de la direction</b>			
1	Vezina, Simon directeur	X	
2	Tremblay, Melanie directrice adjointe		X
3	Larocque, Steve directeur adjoint	X	

## 1. Mot de bienvenue

---

Le mot de bienvenue est fait par Mme Isabelle Fortin à 18 h 31.

## 2. Vérification du quorum

---

Il y a quorum.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

*Il est proposé par madame Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 31 mai 2021.*

C.E. 20210531-048

## 4. Questions orales du public

---

Aucune question orale du public n'est posée.

## 5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 15 mars 2021.

---

### Suivi :

- ✓ *Signalisation : Mme Fortin a fait des démarches sur le site des municipalités de Joliette et St-Charles-Borromée. Elle n'a reçu aucune nouvelle. M. Vezina informe que la municipalité de Saint-Charles-Borromée modifiera la signalisation de la rue Boucher lors de la refaction.*
- ✓ *6.4. : Correction de la coquille 5 : l'impact d'une participation obligatoire à un volet si non desiré dans le premier choix, ainsi que la possibilité de repenser les volets.  
6.4. Volets décroissantes au 3<sup>e</sup> cycle (sport et plein air, arts, ouverture sur le monde, jeux et société, sciences et technologie). Le choix des élèves est respecté dans la mesure du possible. La direction se rend jusqu'au 3<sup>e</sup> choix sur 5.*
- ✓ *Logo : Il est terminé.*
  - *Madame Arcadi présente le logo et parle de la célébration prévue à ce niveau.*
- ✓ *Mesure 15024 (aide aux parents)*
  - *Madame Isabelle Fortin parle des démarches qu'elle a entreprises pour trouver des ressources correspondant à cette mesure comme « S.O.S. prof ». Un contact au CREDIL a été fait, sans retour.*

*Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 mars 2021 et ses suivis.*

C.E. 20210531-049

## 6. Points de la direction

---

### 6.1. Etat de la situation COVID-19 (information)

Presentement, aucune classe n'est fermee. Les nouvelles mesures sanitaires sont respectees comme celle de retirer la famille si un membre a un symptôme. Les masques ont ete distribues dans les classes le matin du 15 mars 2021 et ce, jusqu'à indication contraire du Ministère. La direction applique les mesures sanitaires selon la couleur du palier d'alerte.

La vaccination sera offerte pour les enfants âgées de 12 ans au 10 juin 2021 seulement.

### 6.2. Formation du conseil d'etablissement obligatoire (suivi)

Les membres ont fait la lecture des fiches 14AB-15-16-17AB-18-19.

### 6.3. Qualite d'air (information)

M. Vezina depose les resultats de l'etude de la qualite d'air dans nos deux bâtiments. Pour les taux de CO<sub>2</sub> qui ont depasse la mesure 1000 ppm, une deuxième mesure a ete prise en mars. Nous sommes en attente des resultats.

### 6.4. Frais charges aux parents (adoption)

Un tableau comparatif a ete depose par la direction ainsi que les listes des effets scolaires pour l'ensemble de l'ecole.

Il est *proposé par madame Karine Morin* et resolu unanimement d'adopter les frais charges aux parents pour l'annee scolaire 2021-2022.

**C.E. 20210531-050**

### 6.5. Règle de transferabilite (adoption)

CONSIDERANT que le conseil d'etablissement et la direction de l'ecole doivent respecter les règles de transferabilite du Centre de services scolaire des Samares telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

CONSIDERANT la necessite de permettre à la Direction de gerer le budget d'une façon efficace.

IL EST PROPOSE ET RESOLU d'adopter la règle de transferabilite suivante :

Permettre à la direction de l'ecole de faire des transferts budgetaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être determinee au conseil d'etablissement.

Il est *proposé par madame Julie Paradis* et résolu unanimement d'adopter la règle de transférabilité pour l'année scolaire 2021-2022.

C.E. 20210531-051

6.6. Budget initial 2021-2022 (approbation)

La direction dépose le budget et en fait l'explication.

Il est *proposé par madame Geneviève Pelletier* et résolu unanimement d'adopter le budget initial pour l'année scolaire 2021-2022.

C.E. 20210531-052

6.7. Fonds 9 (suivi)

Le solde du fonds 9 est de 42318\$. Les écritures sont en lien avec les activités des élèves.

6.8. Déclaration de clientèle (information)

La direction dépose la clientèle en date du mois d'avril.

6.9. Services aux élèves 2021-2022 (approbation de la mise en œuvre)

Il est *proposé par madame Dominique Gamelin* et résolu unanimement d'approuver la mise en œuvre des services offerts aux élèves pour l'année scolaire 2021-2022.

C.E. 20210531-053

6.10. Activités de fin d'année (approbation)

Présentation des activités prévues pour la fin de l'année.

- Mme Caroline Arcadi explique la journée du 17 juin pour les finissants 2020-2021.
- M. Vezina expose le reste des activités

Il est *proposé par madame Karine Morin* et résolu unanimement d'approuver les dépenses et les dérangements à l'horaire des activités déposées lors du conseil d'établissement.

C.E. 20210531-054

## 6.11. Activites culturelles (approbation)

Présentation des activités culturelles de l'année 2020-2021

Il est *proposé par madame Julie Paradis* et résolu unanimement d'approuver les dépenses et les dérangements à l'horaire des activités culturelles déposées lors du conseil d'établissement.

C.E. 20210531-055

## 7. Mot de la présidente et correspondance

Madame Fortin expose qu'elle n'a rien à ajouter pour le reste des informations ou pour la correspondance.

## 8. Mot du personnel enseignant

Madame Arcadi remercie, au nom du personnel enseignant, l'implication de l'OPP pour les fruits.

## 9. Mot du personnel de soutien

Madame Pelletier donne un suivi des négociations.

## 10. Mot des professionnels

Madame Durand parle des grèves de professionnels et des évaluations.

## 11. Mot du service de garde

### 11.1 Frais charges aux parents (approbation)

Présentation du document des frais charges aux parents.

Il est *proposé par madame Dominique Gamelin* et résolu unanimement d'approuver les dépenses aux activités culturelles déposées lors du conseil d'établissement.

C.E. 20210531-056

## 12. Mot de l'OPP

- Madame Gamelin parle du fonctionnement des fruits avec la classe 979 et les remercie.
- Dernière livraison de fruits serait le 16 juin 2021.
- Envoyer un mot au personnel enseignant pour que les élèves puissent remercier la classe 979.
- M. Vezina propose que si le solde est positif dans le budget d'aide alimentaire à la fin de l'année, il essaiera de trouver un moyen pour que nos familles démunies puissent en bénéficier.

### 13. Mot du représentant au comité de parents

---

Madame Gamelin nous resume les deux dernières rencontres du comité de parents ;

- ✓ Mme Damato réfléchit au processus de la formation obligatoire ainsi qu'à la validation de la formation;
- ✓ M. Beaulieu déplore que l'on soit obligé d'évaluer les membres du CE pour savoir si les membres ont bien étudié. Il est difficile d'avoir des membres et c'est une ingérence dans la gestion;
- ✓ Mme Morin propose des capsules récapitulatives;
- ✓ État de situation de la Covid dans notre centre de service;
- ✓ Critères d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023;
- ✓ Les plaintes envers les chauffeurs d'autobus scolaire doivent être dirigées vers le transport scolaire et non pas vers la direction.
- ✓ Il n'y a aucune assurance pour les bénévoles.
- ✓ Comité des parents propose une bourse de 5000\$ pour les parents monoparentaux qui veulent retourner sur les bancs de l'école.

### 14. Mot du représentant de la communauté

---

*M. Beaulieu informe que le refuge pour les itinérants fermera le 13 juin 2021. Dans les dernières semaines, il y aura 4 personnes seulement qui dormiront. M. Beaulieu propose de valider de jumeler l'organisme de la TABLEE avec l'école des Mesanges pour des collations et/ou recettes. (Ce sera à valider plus tard)*

### 15. Varia

---

#### 15.1. Nombre de rencontres du Conseil d'établissement pour l'année 2021-2022

Il serait souhaitable d'avoir plus de rencontres du CE (1 ou 2 pour alléger les rencontres). M. Vezina propose d'amener une proposition pour la prochaine rencontre.

### 16. Date de la prochaine rencontre

---

Lundi 21 juin 2021 à 18 h 30.

### 17. Levée de l'assemblée

---

Il est **proposé par madame Isabelle Fortin** et résolu unanimement que la séance soit levée.  
Il est 20 h 47.

C.E. 20210531-057

*Simon Vezina*

Monsieur Simon Vezina, directeur

*Isabelle Fortin*

Madame Isabelle Fortin, présidente

*Geneviève Pelletier, secrétaire*

## RÉPARTITION DES ÉTAPES

1 <sup>re</sup> étape	1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 14 janvier 2022
2 <sup>e</sup> étape	17 janvier 2022 au 23 juin 2022
Total : 180 jours plus 5 jours de tempête	

## TRANSMISSION DES BULLETINS ET DES COMMUNICATIONS AUX PARENTS

(\* = Exigences du MEES)

	Notes inscrites dans GPI	Remis à l'élève
1 <sup>re</sup> communication	12 novembre 2021 à 16 heures	17 novembre 2021
2 <sup>e</sup> communication	14 avril 2022 à 16 heures	20 avril 2022
Bulletin 1 <sup>re</sup> étape	24 janvier 2022 à 16 heures	27 janvier 2022
Bulletin 2 <sup>e</sup> étape	21 juin 2022 à 12 heures	23 juin 2022

## COMMUNICATIONS AUX PARENTS POUR LES ÉLÈVES À RISQUE

	Notes inscrite dans GPI	Remis à l'élève
Octobre 2021	13 octobre 2021 à 16 heures	15 octobre 2021
Décembre 2021	10 décembre 2021 à 16 heures	15 décembre 2021
Février 2022	15 février 2022 à 16 heures	17 février 2022
Mars 2022	21 mars 2022 à 16 heures	24 mars 2022
Mai 2022	24 mai 2022 à 16 heures	26 mai 2022

## RENCONTRES DES PARENTS (Bulletins)

1 <sup>re</sup> rencontre		
Régulier	18 novembre 2021	de 15 h 30 à 20 h (60 minutes de souper)
	19 novembre 2021	de 8 h à 11 h 30
TSA	Semaine du 15 novembre 2021	Entente avec la direction
2 <sup>e</sup> rencontre		
Régulier	31 janvier 2022	de 13 h 30 à 20 h (60 minutes de souper)
TSA	Semaine du 31 janvier 2022	Entente avec la direction

## RÉPARTITION DES ÉTAPES D'ANGLAIS INTENSIF

1 <sup>re</sup> étape	1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 9 novembre 2021
2 <sup>e</sup> étape	10 novembre 2021 au 28 janvier 2022
3 <sup>e</sup> étape	1 <sup>er</sup> février 2022 au 12 avril 2022
4 <sup>e</sup> étape	13 avril 2022 au 23 juin 2022
Total : 180 jours plus 5 jours de tempête	

**TRANSMISSION DES BULLETINS ET DES COMMUNICATIONS AUX PARENTS D'ANGLAIS INTENSIF**

(\* = Exigences du MEES)

	Notes inscrites dans GPI	Remis à l'élève
1 <sup>re</sup> communication	12 octobre 2021 à 16 heures	14 octobre 2021
2 <sup>e</sup> communication	14 mars 2022 à 16 heures	17 mars 2022
1 <sup>re</sup> étape	17 novembre 2021 à 12 heures	18 novembre 2021
2 <sup>e</sup> étape	7 février 2022 à 16 heures	10 février 2022
3 <sup>e</sup> étape	22 avril 2022 à 16 heures	26 avril 2022
4 <sup>e</sup> étape	21 juin 2022 à 12 heures	23 juin 2022

**COMMUNICATIONS AUX PARENTS POUR LES ÉLÈVES À RISQUE D'ANGLAIS INTENSIF**

	Notes inscrite dans GPI	Remis à l'élève
Décembre 2021	10 décembre 2021 à 16 heures	15 décembre 2021
Janvier 2022	18 janvier 2022 à 16 heures	20 janvier 2022
Mai 2022	17 mai 2022 à 16 heures	19 mai 2022

**RENCONTRES DES PARENTS D'ANGLAIS INTENSIF (Bulletins)**

<b>1<sup>re</sup> rencontre</b>		
Anglais intensif	18 novembre 2021	de 15 h 30 à 20 h (60 minutes de souper)
	19 novembre 2021	de 8 h à 11 h 30
<b>2<sup>e</sup> rencontre</b>		
Anglais intensif	15 février 2022	de 13 h 30 à 20 h (60 minutes de souper)



## HORAIRE DU PRESOLAIRE 2021-2022

Heure	Événement	Durée
8 h 05 à 8 h 10	Accueil	5 minutes
8 h 10 à 9 h 10	Cours	60 minutes
9 h 10 à 10 h 10	Cours	60 minutes
10 h 10 à 10 h 48	Cours	38 minutes
10 h 48 à 11 h 03	Déplacement	5 minutes
10 h 48 à 12 h 55	Dîner	127 minutes
12 h 50 à 12 h 55	Accueil	5 minutes
12 h 55 à 13 h 55	Cours	60 minutes
13 h 55 à 14 h 55	Cours	60 minutes
14 h 55 à 15 h 05	Cours	10 minutes
15 h 05 à 15 h 10	Déplacement	5 minutes



## HORAIRE DU PRIMAIRE 2021-2022

Heure	Événement	Durée
7 h 55 à 8 h	Surveillance	10 minutes
8 h à 8 h 10	Accueil ou surveillance	5 minutes
8 h 10 à 9 h 10	Cours	60 minutes
9 h 10 à 10 h 10	Cours	60 minutes
10 h 10 à 10 h 12	Deplacement ou surveillance	2 minutes
10 h 12 à 10 h 27	Recreation (surveillance)	15 minutes
10 h 27 à 10 h 30	Deplacement ou surveillance	3 minutes
10 h 30 à 11 h 30	Cours	60 minutes
11 h 30 à 11 h 35	Deplacement	5 minutes
11 h 35 à 12 h 50	Dîner	75 minutes
12 h 50 à 12 h 55	Accueil	5 minutes
12 h 55 à 13 h 55	Cours	60 minutes
13 h 55 à 13 h 57	Deplacement ou surveillance	2 minutes
13 h 57 à 14 h 12	Recreation (surveillance)	15 minutes
14 h 12 à 14 h 15	Deplacement ou surveillance	3 minutes
14 h 15 à 15 h 15	Cours	60 minutes
15 h 15 à 15 h 20	Deplacement	5 minutes



## HORAIRE CLASSES SPECIALISEES

Heure	Événement	Durée
7 h 55 à 8 h	Surveillance	10 minutes
8 h à 8 h 10	Accueil ou surveillance	5 minutes
8 h 10 à 9 h 10	Cours	60 minutes
9 h 10 à 10 h 10	Cours	60 minutes
10 h 10 à 10 h 12	Deplacement ou surveillance	2 minutes
10 h 12 à 10 h 27	Recreation (surveillance)	15 minutes
10 h 27 à 10 h 30	Deplacement ou surveillance	3 minutes
10 h 30 à 11 h 30	Cours	60 minutes
11 h 30 à 11 h 35	Deplacement	5 minutes
11 h 35 à 12 h 50	Dîner	75 minutes
12 h 50 à 12 h 55	Accueil	5 minutes
12 h 55 à 13 h 55	Cours	60 minutes
13 h 55 à 14 h 55	Cours	60 minutes
14 h 55 à 15 h 00	Deplacement ou surveillance	5 minutes
15 h 00 à 15 h 05	Surveillance	5 minutes



## Horaire scolaire 2021-2022

Préscolaire	Régulier	TSA
Accueil	Surveillance	Surveillance
8 h 05 à 8 h 10	7 h 55 à 8 h 00	7 h 55 à 8 h 00
Cours	Accueil	Accueil
	8 h 00 à 8 h 10	8 h 00 à 8 h 10
	Cours	Cours
	8 h 10 à 10 h 10	8 h 10 à 10 h 10
	Récréation	Récréation
	10 h 10 à 10 h 30	10 h 10 à 10 h 30
8 h 10 à 10 h 48	Cours	Cours
	10 h 30 à 11 h 30	10 h 30 à 11 h 30
Dîner	Dîner	Dîner
10 h 48 à 12 h 55	11 h 30 à 12 h 55	11 h 30 à 12 h 55
Cours	Cours	Cours
	12 h 55 à 13 h 55	
	Récréation	Cours
	13 h 55 à 14 h 15	
12 h 55 à 15 h 05	Cours	Berline
	14 h 15 à 15 h 15	
Fin des classes	Autobus	
15 h 05 à 15 h 10	15 h 15 à 15 h 20	14 h 55 à 15 h 05



## Référentiel sur le développement des habiletés sociales

**Créateur (trice):** STEVE LAROCQUE

**École:** 066 - Pavillon Sainte-Marie (Joliette)

**Autres écoles ou pavillons concernés:** 063 - École Christ-Roi

**Équipe de direction:**

Simon Vézina, directeur

Mélanie Tremblay, directrice adjointe

Steve Larocque, directeur adjoint

**Participants:**

Parents, élèves, équipe de direction, personnel de l'école.

**Responsables:**

STEVE LAROCQUE, Mélanie Tremblay, SIMON VEZINA

*Initialisation de la création du plan d'action le 17 février 2020 à 08:39:58*

### Plan d'action 2020-2021

#### **Valeurs impliquées**

##### *Respect*

Encourager le respect et les relations positives entre tous les membres de l'école (direction, enseignants, personnel de soutien, élèves). Se référer au code de vie de l'école afin de connaître les comportements attendus et appropriés face à cette valeur.

##### *Sécurité*

Nous nous donnons aussi comme mandat d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire. Ainsi, l'élève qui aura confiance en notre milieu pourra être davantage prédisposé aux apprentissages.

##### *Diversité*

Nous comptons près d'une centaine d'élèves de notre école qui n'ont pas le français comme langue maternelle. Nous comptons aussi 9 classes TSA à l'école Christ-Roi.

##### *Équité*

Étant donné que notre école accueille des élèves de milieux culturels variés, nous nous donnons comme mandat de les comprendre, de les accueillir et de répondre à leurs besoins pour s'épanouir.

##### *Entraide*

L'école des Mésanges est une grande équipe où l'aide mutuelle est une priorité afin de surmonter les difficultés et faire face aux problèmes rencontrés dans la vie scolaire de NOS élèves.

#### **Étape: Observer**

*Observation qualitative: Commentaires des intervenants*

Un comité est mis en place afin d'observer, de réfléchir, de mettre en place et réguler notre "mode de vie".

*Observation quantitative: Résumé indicateur*

- Catégoriser les gestes de violence afin de cibler plus spécifiquement nos priorités d'intervention.
- Consigner les interventions dans GPI

**Outils et informations de l'analyse du plan de lutte**

- Autres : sondage maison, indicateurs, GPI, questionnaire, Statistiques au niveau des signalements reçus reliés à la violence ou à l'intimidation ayant pour motif de signalement la discrimination reliée à l'orientation sexuelle, etc.

*Recensement des billets mineurs et majeurs(violence) à Christ-Roi. Compilation des mémos dans GPI. Compilation des fiches de réflexion en lien avec le protocole de la violence à Ste-Marie.*

- Procéder à une analyse approfondie du mode d'organisation de l'école.

*En collaboration avec la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence de l'Université Laval, un sondage a été fait pour les élèves et le personnel de l'école.*

**Étape: Réfléchir**

*Résultat (aperçu qualitatif) de la réflexion sur les éléments constitutifs des 5 axes*

**Aucune information inscrite sur la réflexion.**

**Priorités de l'analyse du plan de lutte**

Voici l'analyse de la situation pour l'école des Mésanges:

L'école des Mésanges a un indice de défavorisation de 10.

la violence verbale est présente à tous les jours, tant à l'école Sainte-Marie qu'à l'école Christ-Roi.

la violence physique est présente à tous les jours, tant à l'école Sainte-Marie qu'à l'école Christ-Roi.

la violence sexuelle est présente «quelques fois par année».

Les personnes concernées par la violence :

en premier lieu, les élèves entre eux à tous les jours

en deuxième lieu, les élèves envers le personnel quelques fois par semaine;

en dernier lieu, les parents envers le personnel quelques fois par année;

Les interventions préconisées sont: avertissements (verbaux, ensuite écrit), accompagnement en classe, support au personnel, collaboration école, famille et services externes, systèmes de suivi (comportement), implication de la direction et suspensions internes et externes (temporaires);

Un nouveau code de vie répondant mieux aux valeurs actuelles du projet éducatif est en application. Rebâti dans la philosophie d'un outil disponible valorisant l'apprentissage des comportements sociaux positifs et des interventions éducatives.

Les élèves doivent être sensibilisés et éduqués à demander l'aide de l'adulte et à dénoncer lors de situations de violence et d'intimidation. De plus, un apprentissage doit être fait aux élèves en lien avec les habiletés sociales (résolution de conflit, gestion des émotions, etc.)

**Étape: Planifier**

*Axe 0. Actions universelles*

**Action(s) choisie(s):** Favoriser l'engagement de l'élève dans la vie de l'école.

Favoriser l'engagement des parents.

Favoriser la collaboration des organismes communautaires.

Favoriser la prise de conscience de l'impact des gestes violents auprès des élèves et de tous les adultes de l'école.

**Explications:** À l'école des Mésanges, l'engagement de tous les acteurs scolaires est mis de l'avant par la présence d'activités et d'animations. Les organismes du grand Joliette sont sollicités pour soutenir l'école dans la prévention.

**Date de début prévu:** 1 septembre 2021

**Date d'évaluation:** 30 juin 2022

*Axe 1. Mobilisation du personnel de l'école*

**Action(s) choisie(s):** Favoriser l'engagement du personnel.

Établir une cohésion entre les intervenants.

Connaître les rôles et responsabilités de chacun.

Établir un climat socio-éducatif sain et harmonieux.

Agir de façon éthique et responsable.

**Explications:** Cet axe s'inscrit dans nos valeurs et dans l'orientation du bien-être de notre projet éducatif: valeurs du projet éducatifs: Entraide, respect et équité.

Orientation du projet éducatif: Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire.

**Date de début prévu:** 1 septembre 2021

**Date d'évaluation:** 30 juin 2022

*Axe 2. Code de conduite éducative (Code de vie, règles de vie)*

**Action(s) choisie(s):** 1. Conception et révision du code de conduite

Faire en équipe (impliquer plusieurs corps d'emploi).

Établir des règles claires, connues, justifiables et logiques.

Formuler positivement des règles (inclure le comportement attendu).

Identifier les règles de fonctionnement et les procédures.

Prévoir les conséquences et les sanctions.

2. Diffusion du code de conduite

Afficher les règles dans l'environnement où elles doivent être appliquées.

Communiquer le code aux parents, élèves et tout le personnel scolaire.

Assurer un mode de diffusion auprès du nouveau personnel et du personnel suppléant.

3. Éducation du code de conduite

Rappeler fréquemment les règles tant auprès des élèves, des parents que de tout le personnel de l'école

Clarifier les comportements et attitudes que les élèves doivent adopter.

Enseigner les règles aux élèves et leur apporter du soutien (modélage).

Offrir un moment aux élèves pour pratiquer les comportements attendus.

Soutenir les élèves ayant plus de difficultés et adapter les demandes.

4. Application du code de conduite

Maintenir une constance dans l'application des règles et conséquences.

Renforcer les bons comportements (voir axe 4).

Modéliser les comportements.

Appliquer les règles de façon constante et cohérente.

5. Évaluation du code de conduite

Mettre régulièrement le code de conduite à jour suite à l'analyse de son impact.

Appliquer des pratiques propres à faciliter les transitions scolaires.

S'assurer que le code de conduite éducatif est en conformité avec la loi pour lutter contre l'intimidation et

la violence.

**Explications:** Cet axe s'inscrit dans nos valeurs et dans l'orientation du bien-être de notre projet éducatif:

valeurs du projet éducatifs: Entraide, respect et équité.

Orientation du projet éducatif: Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire.

**Date de début prévu:** 1 septembre 2021

**Date d'évaluation:** 30 juin 2022

### Axe 3. Gestion éducative des comportements

**Action(s) choisie(s):** Adopter une gestion de classe positive.

Établir des règles de classe et des attentes claires.

Utiliser des techniques verbales et non-verbales efficaces.

Appliquer des conséquences éducatives en relation directe avec l'écart de conduite.

Maintenir l'établissement des objectifs individuels (observables et vérifiables) adaptés à l'élève ayant des difficultés (P.I. ou P.S.I.I.).

Adapter un style d'autorité qui favorise les comportements positifs.

**Explications:** Notre système de renforcement positif est en lien avec la gestion éducative positive des comportements.

**Date de début prévu:** 1 septembre 2021

**Date d'évaluation:** 30 juin 2022

### Axe 4. Valorisation des comportements adéquats

**Action(s) choisie(s):** Prendre conscience des bons coups.

Valoriser les comportements attendus par les renforcements variés.

Formuler des objectifs individuels, atteignables et adaptés à chaque élève.

Renforcer un comportement adéquatement (comment, quand).

Système de récompenses (optionnel).

**Explications:** Système PPM (projet positif des Mésanges) mis en place à l'école.

**Date de début prévu:** 1 septembre 2021

**Date d'évaluation:** 30 juin 2022

### Axe 5. Enseignement des habiletés sociales

**Action(s) choisie(s):** Enseigner des habiletés sociales de façon universelle (par les enseignantes et enseignants, soutenus par TES ou personnels professionnels).

Mettre en place, s'il y a lieu, un programme portant sur les habiletés sociales (ciblé ou universel). Pour augmenter son efficacité, le programme devrait être multimodale (inclure un volet parent, par exemple).

Assurer le maintien et la généralisation des habiletés sociales.

**Explications:** Les animations des TES couvrent l'enseignement des habiletés sociales mentionnés ci-haut.

**Date de début prévu:** 1 septembre 2021

**Date d'évaluation:** 30 juin 2022

### Mesures de prévention du plan de lutte

- Mise en place d'activités éducatives en lien avec la gestion des conflits.

*Animations d'ateliers (1 par mois et au besoin) en lien avec la gestion des conflits par notre équipe de technicienne en éducation spécialisée. Animations en sous-groupes pour les élèves ayant des besoins.*

- Enseignement explicite des habiletés sociales.

*Animations des habiletés sociales dans les classes et toutes interventions ponctuelles.*

*Animations des habiletés sociales sur l'heure du dîner avec des élèves plus problématiques (janvier à avril 2021).*

- Mise en place d'actions pour faciliter la transition préscolaire-primaire.

*Activités entre préscolaire et 1ère année et aussi 4e année et 5e année (selon les directives de la Santé publique)*

- Mise en place d'actions pour faciliter la transition primaire-secondaire.

*Mme Tania Vachon est venue faire des animations pour le passage primaire-secondaire.*

- Encadrement et aménagement des espaces communs, dont les vestiaires et le débarcadère. Aménagement, organisation et animation de la cour d'école, accueil, plan de surveillance stratégique.

*Formation de surveillance active auprès des éducatrices du service de garde de la part de Mme Janie-Claude St-Yves.*

- Formation aux élèves, notamment le civisme et les civilités, intimidation, cyberintimidation, l'homophobie, etc....

*Implication de la policière communautaire (violence, intimidation, cyberintimidation)*

*Collaboration avec le CAAL et le CRÉDIL pour nos élèves autochtones et réfugiés. Animations sur les différences par Les enfants de ma rue. Animations par Enfance Libre Lanaudière pour contrer les violences sexuelles. La Société de l'Autisme de Lanaudière pour de la sensibilisation envers les handicaps.*

- Assurer une gestion éducative des comportements.

- Valoriser les comportements adéquats.

*Mise en place du PPM (projet positif des Mésanges) depuis le début de l'année*

- Autres

*Implication d'un organisme afin de faire de la prévention liée à l'homophobie, aux insultes et à la violence.*

### **Collaboration des parents du plan de lutte**

- Présentation du plan de lutte au CÉ pour son approbation.

- Diffuser un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent.

- S'assurer que la collaboration des parents réfractaires s'appuie par une démarche reconnue

- Diffuser un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit

*Afficher dans l'école et dans l'agenda pour 2021-2022. Publier le document de référence de l'école sur le site internet de l'école (fait en 2020-2021).*

- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)

*CRÉDIL, CAAL, TES, CLSC, Demande d'accès liaison jeunesse, TEL-jeunes, Pédiatrie sociale*

### **Étape: Agir**

#### *Axe 0. Actions universelles*

**Action(s) choisie(s):** Favoriser l'engagement de l'élève dans la vie de l'école.

Favoriser l'engagement des parents.

Favoriser la collaboration des organismes communautaires.

Favoriser la prise de conscience de l'impact des gestes violents auprès des élèves et de tous les adultes de l'école.

**Action(s) réelle(s):** - Partenariat avec les différents organismes communautaires pour les animations des différents thèmes mentionnés au plan de lutte.

- Animations des TES de l'école(reconnaissance des émotions, résolution de conflits, formes de violence, choix, respect et responsabilité, etc.)

- Consultation des élèves du troisième cycle sur le code de vie.

*Axe 1. Mobilisation du personnel de l'école*

**Action(s) choisie(s):** Favoriser l'engagement du personnel.

- Établir une cohésion entre les intervenants.
- Connaître les rôles et responsabilités de chacun.
- Établir un climat socio-éducatif sain et harmonieux.
- Agir de façon éthique et responsable.

**Action(s) réelle(s):** - Collaboration du personnel de l'école pour l'élaboration du projet éducatif, du code de vie et pour l'implantation du mode de vie.

*Axe 2. Code de conduite éducative (Code de vie, règles de vie)*

**Action(s) choisie(s):** 1. Conception et révision du code de conduite

- Faire en équipe (impliquer plusieurs corps d'emploi).
  - Établir des règles claires, connues, justifiables et logiques.
  - Formuler positivement des règles (inclure le comportement attendu).
  - Identifier les règles de fonctionnement et les procédures.
  - Prévoir les conséquences et les sanctions.
2. Diffusion du code de conduite
- Afficher les règles dans l'environnement où elles doivent être appliquées.
  - Communiquer le code aux parents, élèves et tout le personnel scolaire.
  - Assurer un mode de diffusion auprès du nouveau personnel et du personnel suppléant.
3. Éducation du code de conduite
- Rappeler fréquemment les règles tant auprès des élèves, des parents que de tout le personnel de l'école
  - Clarifier les comportements et attitudes que les élèves doivent adopter.
  - Enseigner les règles aux élèves et leur apporter du soutien (modelage).
  - Offrir un moment aux élèves pour pratiquer les comportements attendus.
  - Soutenir les élèves ayant plus de difficultés et adapter les demandes.
4. Application du code de conduite
- Maintenir une constance dans l'application des règles et conséquences.
  - Renforcer les bons comportements (voir axe 4).
  - Modéliser les comportements.
  - Appliquer les règles de façon constante et cohérente.
5. Évaluation du code de conduite
- Mettre régulièrement le code de conduite à jour suite à l'analyse de son impact.
  - Appliquer des pratiques propres à faciliter les transitions scolaires.
  - S'assurer que le code de conduite éducatif est en conformité avec la loi pour lutter contre l'intimidation et la violence.

**Action(s) réelle(s):** - Collaboration du personnel de l'école pour l'élaboration du projet éducatif, du code de vie et pour l'implantation du mode de vie.

- Animations des TES de l'école (reconnaissance des émotions, résolution de conflits, formes de violence, choix, respect et responsabilité, etc.)
- Système de renforcement positif école (PPM+)
- Consultation des élèves du troisième cycle sur le code de vie.

*Axe 3. Gestion éducative des comportements*

**Action(s) choisie(s):** Adopter une gestion de classe positive.

- Établir des règles de classe et des attentes claires.
- Utiliser des techniques verbales et non-verbales efficaces.
- Appliquer des conséquences éducatives en relation directe avec l'écart de conduite.
- Maintenir l'établissement des objectifs individuels (observables et vérifiables) adaptés à l'élève ayant des

difficultés (P.I. ou P.S.I.I).

Adapter un style d'autorité qui favorise les comportements positifs.

- Action(s) réelle(s):** - Système de renforcement positif dans les classes.  
- Système de renforcement positif école (PPM+).  
- Conséquences éducatives identifiées transmises au personnel de l'école en lien avec les comportements attendus.  
- Obligation de mettre en place les moyens au PI des élèves.

*Axe 4. Valorisation des comportements adéquats*

**Action(s) choisie(s):** Prendre conscience des bons coups.

Valoriser les comportements attendus par les renforcements variés.

Formuler des objectifs individuels, atteignables et adaptés à chaque élève.

Renforcer un comportement adéquatement (comment, quand).

Système de récompenses (optionnel).

- Action(s) réelle(s):** - Système de renforcement positif école (PPM+)  
- Annonce quotidienne et hebdomadaire en lien avec le renforcement positif.  
- Obligation de mettre en place les moyens au PI des élèves.  
- Activités récompenses en lien avec l'atteinte des objectifs classes (100+) et école (5000+)

*Axe 5. Enseignement des habiletés sociales*

**Action(s) choisie(s):** Enseigner des habiletés sociales de façon universelle (par les enseignantes et enseignants, soutenus par TES ou personnels professionnels).

Mettre en place, s'il y a lieu, un programme portant sur les habiletés sociales (ciblé ou universel). Pour augmenter son efficacité, le programme devrait être multimodale (inclure un volet parent, par exemple).

Assurer le maintien et la généralisation des habiletés sociales.

- Action(s) réelle(s):** - Animations des TES de l'école (reconnaissance des émotions, résolution de conflits, formes de violence, choix, respect et responsabilité, etc.)  
- Partenariat avec les différents organismes communautaires pour les animations des différents thèmes mentionnés au plan de lutte.

**Étape: Évaluer**

*Moyen d'évaluation ou indicateurs de réussite pour les actions planifiées*

Des rencontres mensuelles avec le comité mode de vie ainsi que celui du plan de lutte seront prévues. Compilation des gestes de violence et des fiches de réflexion en lien avec le protocole de gestion de violence.

*Les résultats et les impacts des actions*

Lorsque nous aurons les résultats de nos sondages et les diverses compilations des données relativement aux gestes de violence ou d'intimidation, nous pourrions être en mesure d'apporter les correctifs à notre plan de lutte.

**Signature de la direction:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_  
jour mois année

**Créateur (trice):** STEVE LAROCQUE

**École:** 066 - Pavillon Sainte-Marie (Joliette)

**Autres écoles ou pavillons concernés:** 063 - École Christ-Roi

**Équipe de direction:**

Simon Vézina, directeur

Mélanie Tremblay, directrice adjointe

Steve Larocque, directeur adjoint

**Participants:**

Parents, élèves, équipe de direction, personnel de l'école.

**Responsables:**

STEVE LAROCQUE, Mélanie Tremblay, SIMON VEZINA

**Date d'approbation du plan de lutte par le CÉ:** 13 octobre 2020

**Numéro de résolution du CÉ pour le plan de lutte:** C.É. 20201013-021

*Initialisation de la création du plan de lutte le 17 février 2020 à 08:39:58*

## **Plan de lutte 2020-2021**

## 1. Analyse

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence

### Résumé de l'analyse / zone de vulnérabilité, zone de force:

Voici l'analyse de la situation pour l'école des Mésanges:

L'école des Mésanges a un indice de défavorisation de 10.

la violence verbale est présente à tous les jours, tant à l'école Sainte-Marie qu'à l'école Christ-Roi.

la violence physique est présente à tous les jours, tant à l'école Sainte-Marie qu'à l'école Christ-Roi.

la violence sexuelle est présente «quelques fois par année».

Les personnes concernées par la violence :

en premier lieu, les élèves entre eux à tous les jours

en deuxième lieu, les élèves envers le personnel quelques fois par semaine;

en dernier lieu, les parents envers le personnel quelques fois par année;

Les interventions préconisées sont: avertissements (verbaux, ensuite écrit), accompagnement en classe, support au personnel, collaboration école, famille et services externes, systèmes de suivi (comportement), implication de la direction et suspensions internes et externes (temporaires);

Un nouveau code de vie répondant mieux aux valeurs actuelles du projet éducatif est en application. Rebâti dans la philosophie d'un outil disponible valorisant l'apprentissage des comportements sociaux positifs et des interventions éducatives.

Les élèves doivent être sensibilisés et éduqués à demander l'aide de l'adulte et à dénoncer lors de situations de violence et d'intimidation. De plus, un apprentissage doit être fait aux élèves en lien avec les habiletés sociales (résolution de conflit, gestion des émotions, etc.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Autres : sondage maison, indicateurs, GPI, questionnaire, Statistiques au niveau des signalements reçus reliés à la violence ou à l'intimidation ayant pour motif de signalement la discrimination reliée à l'orientation sexuelle, etc.</p> <p><i>Détails: Recensement des billets mineurs et majeurs(violence) à Christ-Roi. Compilation des mémos dans GPI. Compilation des fiches de réflexion en lien avec le protocole de la violence à Ste-Marie.</i></p> <p>- Procéder à une analyse approfondie du mode d'organisation de l'école.</p> <p><i>Détails: En collaboration avec la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence de l'Université Laval, un sondage a été fait pour les élèves et le personnel de l'école.</i></p> <p>Ø À développer O Fait</p>	<p><b>Date de réalisation:</b> 1 juin 2021</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b></p> <p><i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b></p> <p><i>Juin 2021: Nous avons analysé le sondage de la Chaire de recherche de l'Université de Laval avec la CP du Centre de services scolaire et nous procéderons à l'élaboration d'un plan d'action dans lequel nous ciblerons 3-4 objectifs qui seront travaillés pour l'année scolaire 2021-2022. Ces objectifs et les moyens mis en place aideront à la gestion de la violence à l'école</i></p>

## 2. Mesures de prévention

Les mesures de prévention visant à contrer toutes formes d'intimidation ou de violence, motivées notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Mise en place d'activités éducatives en lien avec la gestion des conflits. <i>Détails: Animations d'ateliers (1 par mois et au besoin) en lien avec la gestion des conflits par notre équipe de technicienne en éducation spécialisée. Animations en sous-groupes pour les élèves ayant des besoins.</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Enseignement explicite des habiletés sociales. <i>Détails: Animations des habiletés sociales dans les classes et toutes interventions ponctuelles. Animations des habiletés sociales sur l'heure du dîner avec des élèves plus problématiques (janvier à avril 2021).</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition préscolaire-primaire. <i>Détails: Activités entre préscolaire et 1ère année et aussi 4e année et 5e année (selon les directives de la Santé publique)</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition primaire-secondaire. <i>Détails: Mme Tania Vachon est venue faire des animations pour le passage primaire-secondaire.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Encadrement et aménagement des espaces communs, dont les vestiaires et le débarcadère. Aménagement, organisation et animation de la cour d'école, accueil, plan de surveillance stratégique. <i>Détails: Formation de surveillance active auprès des éducatrices du service de garde de la part de Mme Janie-Claude St-Yves.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Formation aux élèves, notamment le civisme et les civilités, intimidation, cyberintimidation, l'homophobie, etc.... <i>Détails: Implication de la policière communautaire (violence, intimidation, cyberintimidation) Collaboration avec le CAAL et le CRÉDIL pour nos élèves autochtones et réfugiés. Animations sur les différences par Les enfants de ma rue. Animations par Enfance Libre Lanaudière pour contrer les violences sexuelles. La Société de l'Autisme de Lanaudière pour de la sensibilisation envers les handicaps.</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Assurer une gestion éducative des comportements. <i>Détails:</i></p>	<p><b>Date de réalisation:</b> 1 juin 2021</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b> <i>Parents, élèves, personnel scolaire</i></p> <p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b> <i>Juin 2021: Le système PPM a été implanté mais avec toutes les mesures Covid, il a été difficile d'en voir l'ensemble des bénéfices réels. Une belle amélioration au niveau des déplacements a été observée. Un partenariat, bien que plus difficile avec les conditions sanitaires, a quand même eu lieu. Des animations d'habiletés sociales ont été vécues en raison de 1 fois/mois en classe. Des animations en sous-groupes sur l'heure du dîner a eu lieu avec des élèves dont la gestion des comportements était davantage difficile. Nous avons aussi eu la visite des Enfants de ma rue et de la société de l'autisme.</i></p>

<p>O À développer Ø Fait</p> <p>- Valoriser les comportements adéquats. <i>Détails: Mise en place du PPM (projet positif des Mésanges) depuis le début de l'année</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Autres <i>Détails: Implication d'un organisme afin de faire de la prévention liée à l'homophobie, aux insultes et à la violence.</i> Ø À développer O Fait</p>	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

### 3. Collaboration parentale

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Présentation du plan de lutte au CÉ pour son approbation. <i>Détails:</i></p> <p>- Diffuser un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent. <i>Détails:</i></p> <p>- S'assurer que la collaboration des parents réfractaires s'appuie par une démarche reconnue <i>Détails:</i></p> <p>- Diffuser un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit <i>Détails: Afficher dans l'école et dans l'agenda pour 2021-2022. Publier le document de référence de l'école sur le site internet de l'école (fait en 2020-2021). Ø À développer O Fait</i></p> <p>- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) <i>Détails: CRÉDIL, CAAL, TES, CLSC, Demande d'accès liaison jeunesse, TEL-jeunes, Pédiatrie sociale</i></p>	<p><b>Date de réalisation:</b> 1 juin 2021</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b> <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b> <i>juin 2021: Malgré les mesures sanitaires, nous avons été en mesure de faire des démarches auprès des organismes communautaires dans le but de soutenir les familles.</i></p>

#### 4. Modalités de signalement

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse courriel</li> <li>- Boîte postale</li> <li>- Coordonnées de la personne à contacter</li> <li>- Fiche de signalement distribuée aux élèves</li> <li>- Fiche de signalement distribuée aux parents</li> <li>- Fiche de signalement distribuée au personnel de l'école</li> <li>- Autres                             <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Détails: Personne en charge du dossier violence et intimidation</i></li> <li><i>Annie Pellerin: annie.pellerin007@cssamares.qc.ca</i></li> <li><i>Boîte vocale: 450-758-3712 poste 23423</i></li> <li><i>Fiche de signalement pour les parents et les élèves sur le site internet de l'école</i></li> </ul> </li> <li>- Boîte vocale</li> </ul>	<p><b>Date de réalisation:</b> 25 septembre 2020</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b></p> <p><i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <hr/> <p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b></p> <p><i>juin 2021: Madame Annie Pellerin n'a reçu aucune plainte officielle d'intimidation.</i></p>

## 5. Actions à prendre

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par une autre personne.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- S'assurer que tout le personnel de l'école adhère aux principales démarches d'intervention en cas d'intimidation et de violence.</p> <p>- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise par le personnel de l'école de l'aide-mémoire pour l'adulte témoin (rencontre d'équipe, de niveaux, retour fréquent sur l'aide-mémoire)</p> <p>- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour la personne responsable ou les personnes responsables du suivi des signalements</p> <p>- Autres <i>Détails: Après le sondage lié à la violence à l'école par la Chaire de recherche de l'université Laval, nous devons approfondir les démarches d'intervention auprès du personnel enseignant.</i></p>	<p><b>Date de réalisation:</b> 1 juin 2021</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b> <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b> <i>juin 2021: Nous avons analysé le sondage de la Chaire de recherche de l'Université de Laval avec la CP du Centre de services scolaire et nous procéderons à l'élaboration d'un plan d'action dans lequel nous ciblerons 3-4 objectifs qui seront travaillés pour l'année scolaire 2021-2022. Ces objectifs et les moyens mis en place aideront à la gestion de la violence à l'école</i></p>

## 6. Confidentialité

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- S'assurer que les modalités prévues au no 4, respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par la direction de l'école.</p> <p>- S'assurer, que dans le cas d'un signalement verbal, l'environnement soit confidentiel (local fermé à la vue et au son).</p> <p>- S'assurer de la confidentialité de l'environnement informatique.</p>	<p><b>Date de réalisation:</b> <i>1 juin 2021</i></p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b></p> <p><i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p>
	<p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b></p> <p><i>juin 2021: Dans un souci de confidentialité, les mesures nécessaires ont été prises par l'ensemble du personnel lorsque la situation l'exigeait.</i></p>

## 7. Soutien et encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Amener les élèves à réaliser leur part de responsabilité dans la situation et contribuer à développer leur empathie face aux élèves victimes, en utilisant par exemple, la méthode d'intérêt commun. Référence : Anatol Pikas, « La méthode d'intérêt commun (MIC) : Intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes. »</p> <p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires, gestes de réparation) directement en lien avec l'action posée auprès des élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation afin de susciter un apprentissage constructif. (Il est nécessaire de s'assurer de la réceptivité de la victime quant au geste de réparation qui sera effectué par l'élève intimidateur).</p> <p>- Par le biais d'ateliers de groupes ou de rencontres individuelles animées par l'éducateur spécialisé ou le psychoéducateur, développer les habiletés sociales des élèves (le contrôle de soi et la résolution de problèmes) afin que ceux-ci apprennent des comportements mieux adaptés et leur donner l'occasion de les exercer.</p> <p>- Suivi hebdomadaire de courte durée auprès de la victime, réalisé par le personnel enseignant ou le personnel enseignant titulaire ou un adulte significatif pour s'assurer du sentiment de sécurité de l'élève et afin d'identifier son niveau de détresse (voir s'il y a une persistance ou une dégradation des indicateurs identifiés initialement chez l'élève). Si nécessaire, mettre en place un suivi individualisé auprès de l'élève, dont la durée et la fréquence seront déterminées en fonction des besoins de l'élève; <i>Détails:</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Communications avec le milieu familial afin d'assurer le suivi de la situation et des indicateurs identifiés initialement chez l'élève victime de violence ou d'intimidation;</p> <p>- Mettre en place des mesures de protection à l'école : aider les élèves à identifier les situations potentiellement à risque de vivre de la violence ou de l'intimidation et mettre en place des stratégies pour les éviter, offrir un lieu de répit sécuritaire, ainsi que tout autre élément visant à assurer la sécurité des élèves;</p> <p>- Offrir aux élèves victimes de violence ou d'intimidation un soutien individualisé ou de groupe afin de les amener à reprendre du pouvoir sur la situation. Identifier les moyens que les élèves peuvent prendre si la situation se reproduit, travail au niveau de l'estime de soi et de l'affirmation de soi et recadrage des perceptions biaisées.</p>	<p><b>Date de réalisation:</b> 1 juin 2021</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b> <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b></p> <p><i>juin 2021: -Des animations d'habiletés sociales ont été effectuées en classe en raison de 1fois/mois.</i></p> <p><i>-À chaque incident de violence, il y a eu geste de réparation, réflexion et suivi auprès des parents et des élèves impliqués.</i></p> <p><i>-Un coin calme a été aménagé au local TES afin de permettre aux élèves de ventiler leurs émotions.</i></p>

- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires et gestes de réparation) en lien avec le geste posé permettant aux témoins complices et aux témoins supporteurs actifs de prendre conscience des incidences de leurs gestes sur l'élève victime;
- Sensibiliser les élèves aux différents rôles qu'ils peuvent adopter en tant que témoin dans une situation de violence ou d'intimidation et les conséquences associées aux rôles qu'ils adoptent.
- Offrir l'opportunité aux élèves témoins de ventiler leurs émotions reliées à la situation de violence ou d'intimidation;
- Valoriser les actions de dénonciation des témoins et les encourager à poursuivre.

## 8. Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Outils et informations	Modalités de réalisation
	<p data-bbox="824 369 1133 394"><b>Date de réalisation:</b> <i>1 juin 2021</i></p> <p data-bbox="824 436 1503 491"><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b></p> <p data-bbox="873 504 1227 529"><i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p data-bbox="824 604 1484 630"><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b></p> <p data-bbox="873 642 1484 697"><i>juin 2021: -Tous les élèves qui ont adoptés des comportements violents ont reçu les sanctions prévues au code de vie.</i></p> <p data-bbox="873 739 1516 793"><i>-Les services complémentaires ainsi que des professionnels ont été interpellés lorsque la situation le demandait.</i></p>

## 9. Suivi de signalement et de plainte

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Autres</p> <p><i>Détails: Voir protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence. Inscription dans le bilan TES, fiche de signalement complétée et compilée, compilation des événements de violence et intimidation dans GPI.</i></p> <p>- L'école s'assure de la mise en place de phases et éléments nécessaires au traitement et suivi du signalement.</p>	<p><b>Date de réalisation:</b> 1 juin 2021</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b></p> <p><i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p>
	<p><b>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</b></p> <p><i>juin 2021: -Les gestes de violence ont été compilés à l'aide des billets majeurs et mineurs.</i></p> <p><i>-Les fiches de réflexions des élèves fautifs ont été compilées.</i></p> <p><i>-Les parents ont été informés.</i></p>

## Règles de conduite et mesures de sécurité

Mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les règles de conduite tel que prescrit dans la loi (article 76, L.I.P.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- « Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;</li> <li>2. les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;</li> <li>3. les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.</li> </ol> <p>Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. »</p> <p>- Autres</p> <p><i>Détails: Nous poursuivons la mise en place et la régulation du code de vie implanter l'année dernière.</i></p> <p><i>Lors de situations conflictuelles dans le transport, l'information est transmise au responsable du transport scolaire à la commission scolaire dans le but d'apporter des correctifs en collaboration avec le transporteur et les parents.</i></p>	<p><b>Date de réalisation:</b> 25 septembre 2020</p> <p><b>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</b></p> <p><i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <hr/> <p><b>Évaluation de la réalisation de la mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les éléments de la loi</b></p> <p><i>juin 2021: -L'implantation de code de vie PPM sera poursuivi l'année prochaine.</i></p> <p><i>-Le code de vie de l'école est diffusé sur le site internet</i></p> <p><i>-Les sanctions et les interventions nécessaires ont été appliquées et le suivi a été fait au près des parents lorsqu'un élève est contrevenu au code de vie de l'école.</i></p>

Signature de la direction: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_  
 jour      mois      année

Plan de lutte généré le 16 juin 2021 à 13:14:02 par STEVE LAROCQUE

## Sécurité et bien-être

### Engagement

### Comportement attendu

### Raison d'être du comportement attendu

**Je prends soin de moi et des autres, je préviens les conflits et les blessures.**

Je joue de façon sécuritaire en renonçant aux jeux de bousculade et de tiraillage.

Je circule à droite dans les escaliers 1/1 ou 2/2 en laissant une place pour les gens qui descendent.

Je me déplace calmement et de façon sécuritaire dans les rangs et les corridors sans perdre mon temps.

Lorsque je me déplace seul, je porte mon laissez-passer. (À Sainte-Marie)

Je circule à l'extérieur du stationnement en utilisant les allées réservées aux piétons.

Dans la cour de l'école, en me dirigeant vers le support à vélo, je tiens ma trottinette, ma planche à roulettes dans mes mains et mon vélo est à mes côtés.



J'apprends à me protéger et protéger les autres. Je développe mon jugement.

J'apprends à suivre les règles de sécurité.

Engagement	Comportement attendu	Raison d'être du comportement attendu
<p>Je porte des vêtements conformes à mon environnement scolaire.</p>	<p>J'ai une tenue vestimentaire adéquate, sécuritaire, décente qui ne présente aucun signe de violence.</p> <p>Mon chandail, ma camisole ou ma chemise couvre mes épaules ainsi que mon tronc et est non échancré. Pour une camisole, la bretelle est de la largeur d'une lasagne.</p> <p>Mon short ou ma jupe ne dégage pas plus que la mi-cuisse.</p> <p>La casquette, le chapeau ou le capuchon ne sont pas permis à l'intérieur des locaux de classe et au diner.</p> <p>Mon apparence est propre et soignée.</p> <p>Je m'habille en tenant compte de la température et des conditions de la cour d'école (bottes, tuques, pantalons de neige...). Pour jouer dans la neige (pas sur l'asphalte), je porte mon pantalon de neige et mes bottes (ballon poire, balançoire et module de jeux aussi).</p> <p>À l'intérieur, je porte mes souliers en tout temps et bien lacés. Le port de sandales fermées est permis.</p>	<p>Je profite des activités intérieures et extérieures.</p> <p>Je préviens des blessures et des accidents.</p> <p>J'apprends à suivre les règles de sécurité.</p>
<p>Je me préoccupe de ma santé.</p>	<p>Ma boîte à diner contient des produits qui sont bons pour ma santé.</p> <p>Mes collations sont saines.</p>	
<p>Je respecte les règlements du dîner.</p>	<p>Je lave mes mains.</p> <p>Je m'assieds calmement pour manger et je ne me lève pas.</p> <p>Je parle sans élever la voix.</p> <p>Je garde ma nourriture pour moi.</p> <p>Je dépose mes déchets dans le bac.</p> <p>Je rapporte à la maison la nourriture qui me reste.</p> <p>Je lève la main si j'ai besoin d'aide.</p>	

## *Apprentissage et Persévérance*



Engagement	Comportement attendu	Raison d'être du comportement attendu
<b>Je m'investis face à mes apprentissages.</b>	Je choisis de me présenter en classe avec une attitude positive en faisant de mon mieux. Je veille à avoir tout le matériel nécessaire	J'apprends à bien faire mon travail d'élève dans les délais demandés.

## *Respect envers soi-même et autrui*

Engagement	Comportement attendu	Raison d'être du comportement attendu
<b>Je respecte, en parole et en geste, toutes les personnes avec qui je suis en contact (enfants, adultes) en tout temps à l'école et dans le transport.</b>	J'évite de pousser, de bousculer ou d'avoir un comportement dangereux pour les autres. Je suis poli en utilisant un bon langage lorsqu'on me parle.	J'apprends à vivre dans un climat agréable et à développer des relations harmonieuses avec mon entourage.

Engagement	Comportement attendu	Raison d'être du comportement attendu
<p><b>Je circule de façon calme et sécuritaire dans l'école.</b></p> <p><b>Je démontre une ouverture à régler mes conflits le plus sagement possible.</b></p> <p><b>Je démontre ma volonté à contribuer à un climat sain et sécuritaire</b></p> <p><b>J'arrive à l'heure à l'école le matin et le midi selon l'horaire</b></p>	<p>Le « flânage » n'est pas toléré. Je peux chuchoter uniquement lors de discussion de corridor (demander à un élève de me laisser plus de place, rappel de consignes...). Je respecte les règles du silence dans les moments demandés et lors de mes déplacements pendant les heures de cours.</p> <p>Je me réfère aux intervenants et j'utilise mes outils de résolution de conflits (à venir).</p> <div data-bbox="803 1039 1039 1228" data-label="Image"> </div> <p>Tout retard étant consigné, j'annonce mon arrivée au secrétariat de l'école ainsi que le motif qui justifie ce retard.</p>	<p>J'apprends à m'apaiser pour favoriser une meilleure attention aux tâches qui me sont demandées.</p> <p>Je me rends responsable du bien-être d'autrui ainsi que du mien.</p> <p>J'apprends à être ponctuel et j'apprends à vivre en société.</p>

# Calendrier

## Conseil d'établissement 2020-2021

### Écoles des Mésanges

1	Lundi 14 septembre 2020 (Assemblée générale)
2	Mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30
3	Lundi 23 novembre 2020 à 18 h 30
4	Lundi 18 janvier 2021 à 18 h 30
5	Lundi 15 mars 2021 à 18 h 30
6	Lundi 31 mai 2021 à 18 h 30
7	Lundi 21 juin 2021 à 18 h 30

Simon Vézina, directeur

## CALENDRIER Conseil d'établissement 2021-2022

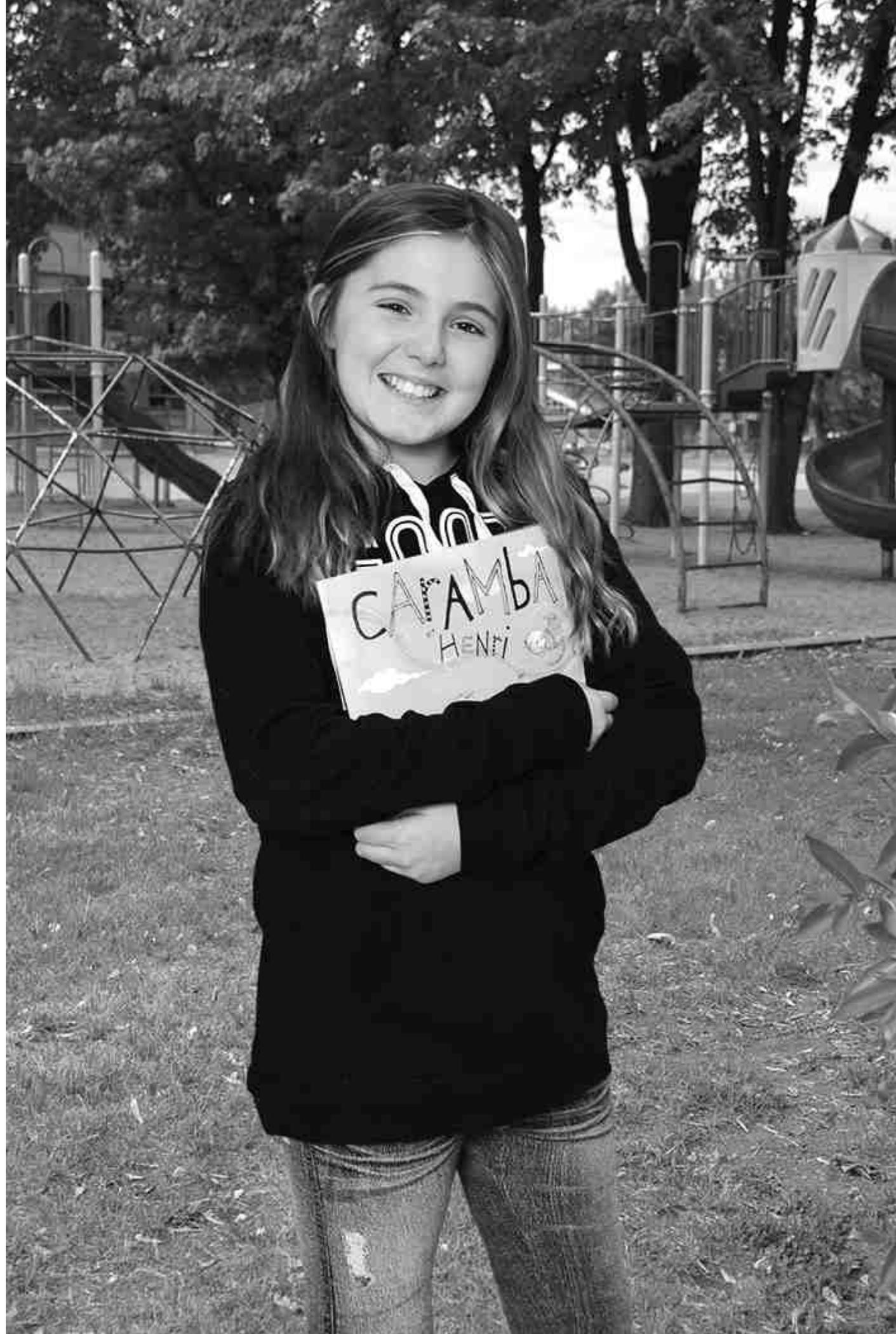
### Écoles des Mésanges

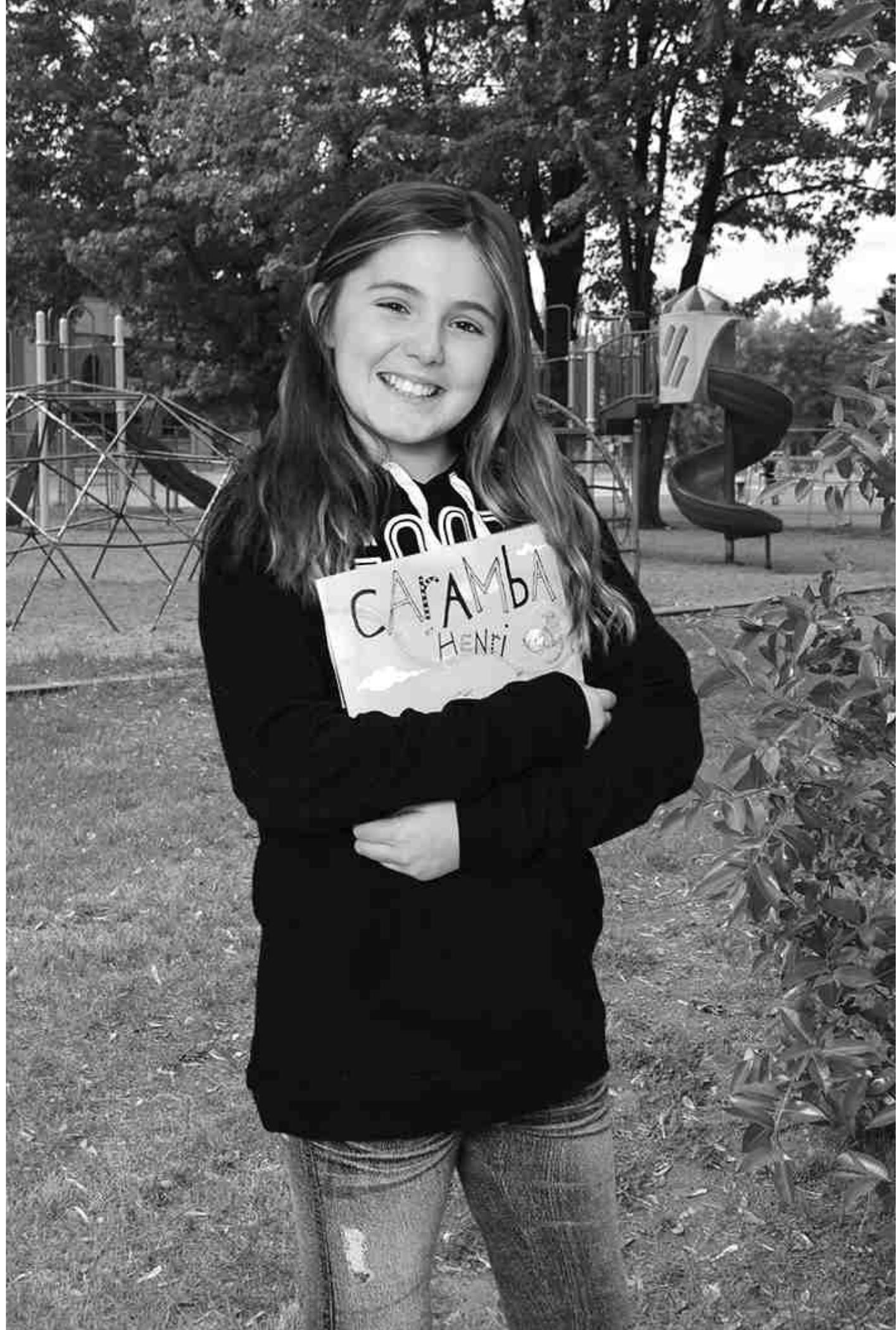
1	Lundi 13 septembre 2021 à 18 h 30 ( <i>Assemblée générale</i> )
2	Lundi 18 octobre 2021 à 18 h 30
3	Lundi 22 novembre 2021 à 18 h 30
4	Lundi 17 janvier 2022 à 18 h 30
5	Lundi 21 février 2022 à 18 h 30
6	Lundi 4 avril 2022 à 18 h 30
7	Lundi 16 mai 2022 à 18 h 30
8	Lundi 20 juin 2022 à 18 h 30

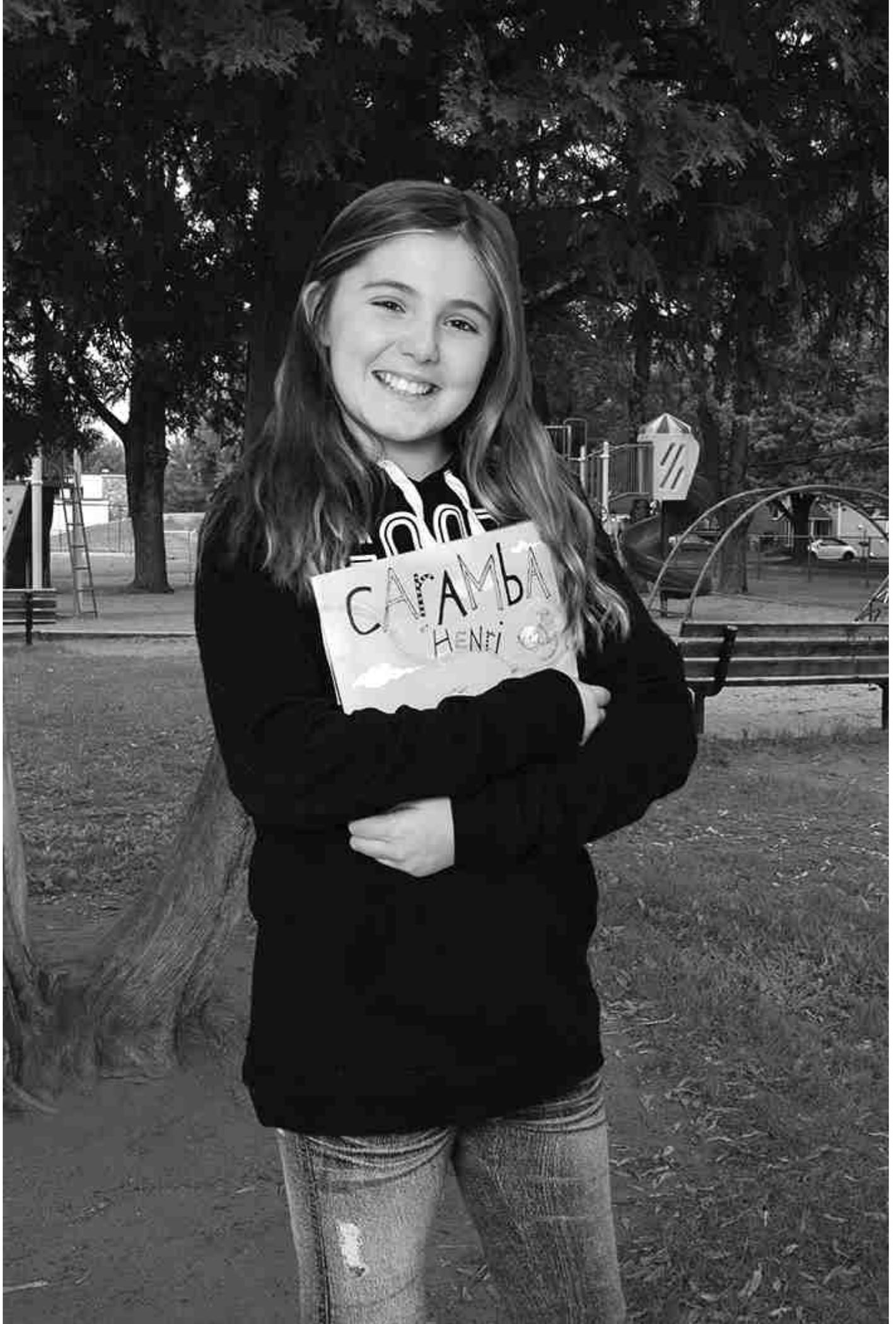
*Certaines responsabilités (ex. : adoption du budget annuel, consultation annuelle des élèves et rapport annuel) doivent faire partie des sujets traités et être planifiés au calendrier du conseil, qui doit prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire.*

Simon Vezina, directeur





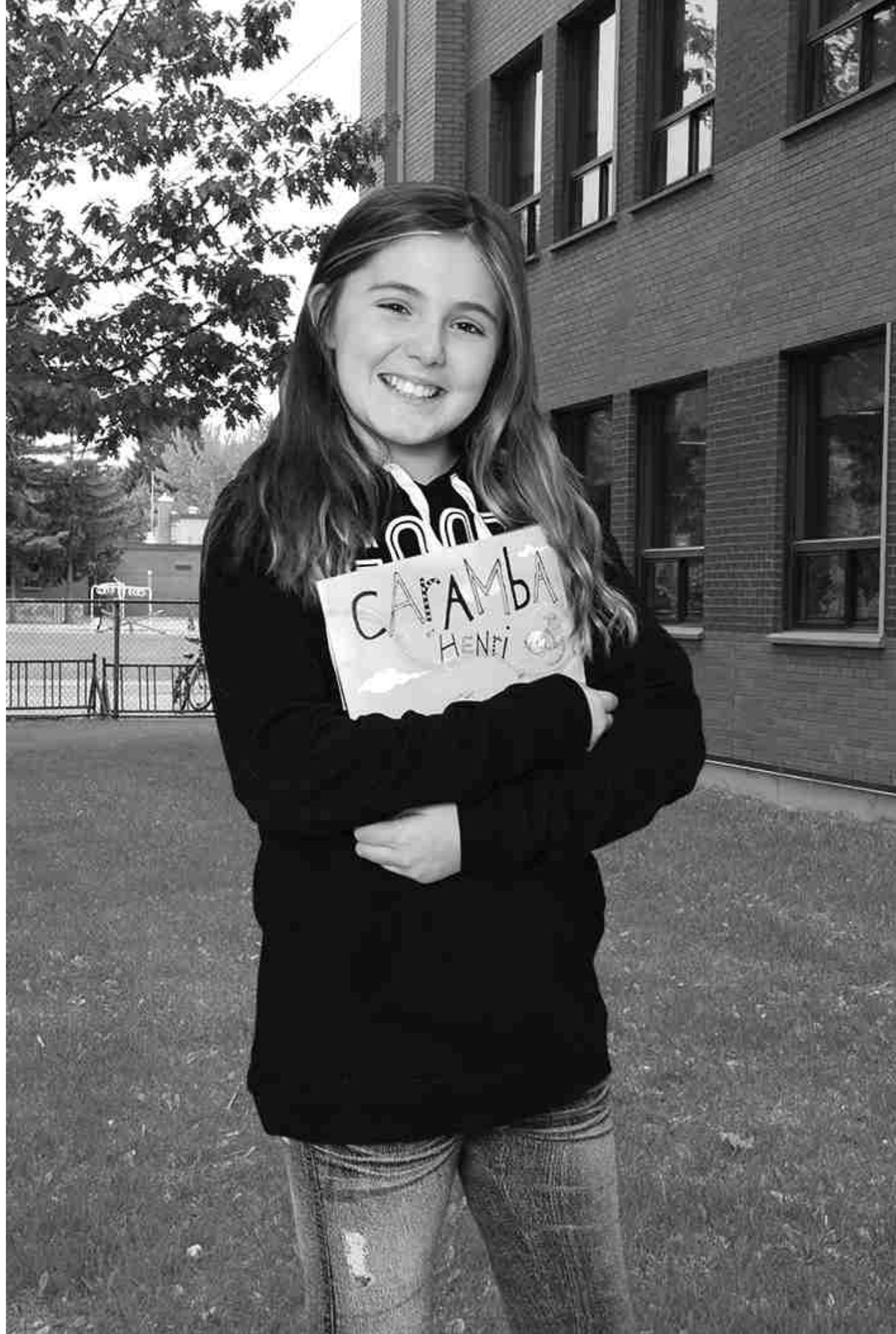












# ***École des Mésanges***

***Service de garde  
2021-2022***

***574, boul. Sainte-Anne  
Joliette  
J6E 5A5  
450-758-3712***



# ***Régie interne***

***Pour nous joindre :***

**Service de garde des Mésanges**

**Téléphone : 450-758-3712**

**Courrier électronique : [066.servicedegarde@cssamares.qc.ca](mailto:066.servicedegarde@cssamares.qc.ca)**

**Technicienne en service de garde**

**Dominique Rousselle**

# Table des matières

---

<b>1. Notre mission, les valeurs et les objectifs</b> .....	4
<b>2. Règles et procédures du service de garde</b> .....	4
2.1 Règles de vie .....	4
2.2 Admissibilité et inscription .....	5
2.3 Ouverture et horaire .....	6
2.4 Journées pédagogiques .....	6
2.5 Fermeture (Les parents n'ont pas à payer pour ces journées).....	6
2.6 Communication .....	7
2.7 Repas et Collation .....	7
2.8 Périodes de travaux scolaires.....	7
2.9 Objets personnels .....	7
<b>3. Santé et sécurité</b> .....	8
3.1 Arrivée et départ.....	8
3.2 Signalement de maladie .....	8
3.3 Médicament :.....	8
3.4 Sécurité : .....	8
3.5 Fugue :.....	8
<b>4. Volet financier</b> .....	9
3.1 Modalités de paiement .....	9
3.2 Tarification.....	10
3.23 Frais de retard .....	10

# 1. Notre mission, les valeurs et les objectifs

---

Le service de garde s'inscrit dans la mission sociale, éducative et pédagogique de l'école. Il permet de façon complémentaire et cohérente, de poursuivre le projet éducatif de l'école, c'est-à-dire, de créer un milieu de vie susceptible de favoriser le développement global de l'enfant. Par le biais d'activités éducatives, l'enfant apprend à mieux se connaître, à s'engager et à se réaliser. Vous pourrez constater que la programmation offerte touche différents aspects du développement.

## Les valeurs :

- ↵ *L'engagement*
- ↵ *La persévérance*
- ↵ *La responsabilisation*
- ↵ *Le respect*
- ↵ *L'affirmation de soi et l'honnêteté*
- ↵ *L'autonomie et le plaisir*

## **Nos objectifs :**

Les activités du service de garde qui sont organisées favorisent le développement de l'enfant et se situent dans le cadre du projet éducatif de l'école. La planification sera affichée à l'entrée du service de garde et peut être consultée par les parents qui le désirent.

Toutefois, les besoins des enfants utilisateurs varient selon leur âge, le type de services offerts, les divers moments de la journée.

Ces besoins varient aussi d'un service de garde à l'autre selon l'environnement physique, social et culturel dans lequel vit l'enfant.

# 2. Règles et procédures du service de garde

---

## *2.1 Règles de vie*

Le service de garde faisant partie intégrante de l'école applique l'esprit et l'orientation des règles de vie et de conduite de l'école.

Lorsqu'une règle du code de vie n'est pas respectée, l'enfant devra prendre un temps d'arrêt pour réfléchir à son geste. Il pourrait aussi assumer une conséquence, reliée à son geste. L'éducatrice discutera avec l'enfant sur l'impact de son geste pour lui, l'autre et le groupe. De plus, elle accompagnera l'enfant dans une démarche pacifique. Elle aidera l'enfant à trouver de nouveaux moyens et outils qu'il pourra appliquer advenant d'autres conflits. Si le comportement ne s'améliore pas, une rencontre aura lieu avec la technicienne et de nouveaux moyens seront entrepris. Par la suite, s'il y a récurrence, les parents en seront alors informés par la technicienne ou par l'avis de manquement formulé par, et ce, le plus tôt possible.

*\* Rappel : Les parents ne sont pas autorisés à régler un conflit entre leur enfant et un autre enfant du service de garde. Les éducatrices s'occuperont de régler le problème et de mettre en place des conséquences reliées aux gestes. \**

Selon la gravité du geste, l'enfant peut être expulsé pour quelques jours s'il n'y a pas de changement significatif et même expulsé définitivement, en dernier recours, en ce qui concerne les quatre manquements suivants :

1. Manque de respect envers les autres (paroles et gestes)
2. Violence physique ou verbale envers les autres
3. Fugue, vandalisme
4. Menace verbale

Nous utilisons le même fonctionnement des règles de vie de l'école pour émettre les billets mineurs ou majeurs et les avertissements aux enfants.

*\*\*\* Dans le cas d'un comportement de violence physique ou verbale, vandalisme, de fugue, de menace verbale ou d'un manque de respect grave, l'enfant peut être expulsé sans préavis.*

## ***2.2 Bris de matériel***

*Dans le cas où un enfant cause des bris volontairement au service de garde, les parents pourraient être tenus de payer les dégâts*

## ***2.3 Admissibilité et inscription***

Le service de garde reçoit les enfants du préscolaire et du primaire qui sont inscrits au Centre de services scolaire des Samares.

L'inscription est officielle lorsque le parent remet la fiche d'inscription dûment complétée et signée. Il est entendu que le parent doit remettre la fiche d'inscription en cours d'année. Seulement les parents qui ont acquitté tous les frais, de l'année précédente, de la surveillance du midi et du service de garde peuvent inscrire leur(s) enfant(s).

Le parent s'engage à informer le service de garde des changements de numéro de téléphone, d'adresse et de personne à contacter en cas d'urgence dès que cette information est disponible.

Les parents peuvent en tout temps modifier le type de réservation de leur enfant. Il est de la responsabilité des parents d'aviser la technicienne de tout changement relié à la garde de l'enfant. Un *formulaire de changement de fréquentation* vous sera remis. Il sera important de le compléter et le retourner rapidement. La réduction de tarification sera appliquée dès réception du formulaire.

## 2.4 Ouverture et horaire

### Deux types de clientèle

- ↪ Statut régulier : Une fréquentation d'au moins 3 jours par semaine à raison de deux périodes ou plus, par jour.
- ↪ Statut sporadique : Occasionnellement, une période par jour ou plus.

Le service de garde est ouvert lors des 180 jours réguliers de classe et les journées pédagogiques d'août.

Les activités du service de garde sont réparties en trois périodes soient :

	DÉBUT	FIN
Période 1 - matin	6 h 45	8 h 00
Période - maternelle	10 h 48	11 h 30
Période 2 - dîner	11 h 30	12 h 55
Période 2 - dîner préscolaire	11 h 30	12 h 55
Période 3 - après-midi	15 h 15	18 h
Journées pédagogiques	6 h 45 à 18 h	

*\*Le service de garde n'est pas responsable des enfants qui arrivent avant l'heure d'ouverture du service de garde et qui sont laissés sans surveillance.*

### **2.4 Journées pédagogiques**

Pour chacune des journées pédagogiques, vous recevrez un formulaire d'inscription que vous devez le retourner avant la date limite, sinon l'inscription sera refusée. Retourner le formulaire même si la réponse est négative. Les clientèles régulière et sporadique auront priorité pour les journées pédagogiques.

### **2.5 Fermeture (Les parents n'ont pas à payer pour ces journées)**

Il n'y a pas de service de garde les jours suivants :

- ↪ Fête du Travail au mois de septembre
- ↪ Action de grâces au mois d'octobre
- ↪ Congé de Noël - deux semaines
- ↪ Semaine de relâche au début du mois de mars
- ↪ Congé de Pâques - vendredi et lundi
- ↪ Fête des Patriotes au mois de mai
- ↪ Fête de la St-Jean-Baptiste le 24 juin
- ↪ Situations particulières telles qu'incendie, panne d'électricité, etc. menant à une fermeture d'école en cours de journée / les mêmes mesures d'urgence de l'école sont appliquées au service de garde
- ↪ Autres (selon le calendrier scolaire)
- ↪ Journées de tempête
- ↪ Fermeture d'école

## 2.6 Communication

- ☞ Lorsque vous avez un message pour votre enfant, celui-ci doit être acheminé **à l'école et au service de garde**, car ce sont deux services complémentaires.
- ☞ **Le parent doit aviser le service de garde et l'école**, pour toute absence/présence prévue pour assurer la sécurité de l'enfant, **avant 13 heures**.
- ☞ En cas de doute, sur la fréquentation de votre enfant, l'enfant reste au service de garde. S'il est absent sans avis, le service s'engage à téléphoner au parent pour signaler l'absence.

## 2.7 Repas et Collation

- Les boîtes à lunch doivent contenir des aliments sains. Les contenants de verre sont interdits. Nous appliquons la politique alimentaire du Centre de service des Samares. Nous incitons fortement les parents à envoyer des aliments santé.
- Considérant l'importance des allergies dont souffrent plusieurs élèves, **les arachides et les noix, sous toutes formes, sont défendues en tout temps**.
- Vous devez fournir les ustensiles pour le dîner de votre enfant.
- Les fours micro-ondes peuvent être utilisés, les plats sont manipulés par l'éducatrice sauf en temps de pandémie.
- Tous les objets appartenant à l'enfant doivent être identifiés à son nom.

Si un enfant n'a pas de repas en raison d'un oubli :

- 1<sup>er</sup> Nous essaierons de rejoindre un des parents afin de lui demander s'il peut venir porter un repas à l'école;
- 2<sup>e</sup> Nous offrirons à l'enfant un repas qui sera ensuite facturé au parent (5.00\$);

## 2.8 Périodes de travaux scolaires

- Une période quotidienne de 30 minutes est prévue pour la réalisation des travaux scolaires avec le soutien d'une éducatrice.
- **Toutefois, pour la réussite scolaire de l'enfant, les travaux scolaires demeurent la responsabilité des parents.**
- Pour l'inscription de votre enfant à cette période, veuillez compléter l'espace prévu à cet effet sur la fiche d'inscription.

## 2.9 Objets personnels

Apporter au service de garde :

- Des souliers identifiés au nom de l'enfant;
- Des vêtements adaptés à la saison et identifiés au nom de l'enfant;
- Le service de garde ne se tient pas responsable des objets personnels perdus, volés ou endommagés;
- Il est interdit d'apporter des jouets de la maison au service de garde sauf sur avis contraire de l'éducatrice, ce qui demeure exceptionnel.

## 3. Santé et sécurité

---

### 3.1 Arrivée et départ

- Par mesure de sécurité, les parents doivent amener leur enfant à l'intérieur du service de garde lors de l'arrivée. Ils doivent venir le chercher à l'intérieur lors du départ et en avertir l'éducatrice sur place. Par mesure de sécurité, le service de garde ne se porte pas responsable de l'arrivée des enfants.
- Le personnel du service de garde est responsable de chaque enfant. Lors d'un départ, le parent doit informer les responsables lorsqu'il quitte avec son enfant. Advenant le cas où un enfant quitte sans permission le service de garde, la police pourrait être contactée.
- À la présence du parent au service de garde, l'enfant est sous la responsabilité du parent qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Il est interdit aux parents d'intervenir auprès des autres enfants du service de garde.
- Les parents qui envoient chercher leur enfant par une personne autre que celles mentionnées au formulaire d'inscription doivent toujours aviser par écrit ou par téléphone le personnel du service de garde. **Sans autorisation des parents, l'enfant reste au service de garde.**
- Pour les élèves dont on a déposé un ordre de cour, nous sommes dans l'obligation de respecter ces ordres. L'élève quittera avec les personnes autorisées au dossier.

*\* La direction pourra décider d'interdire aux parents fautifs l'accès aux locaux du service de garde et même annuler la fréquentation de leur service.*

### 3.2 Signalement de maladie

- Un enfant fiévreux, contagieux ou dans un état de santé inhabituel ne doit pas se présenter au service de garde. Advenant le cas où il est au service de garde, un appel est fait aux parents.

### 3.3 Médicament

- Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans la prescription du médecin (contenant original) et l'autorisation écrite des parents.
- Le parent doit signer le formulaire d'autorisation qui permet au personnel à administrer le médicament.
- Le contrôle de l'administration du médicament sera confirmé par la signature de l'éducatrice.
- Les médicaments devront être remis au personnel qui verra à les ranger sous clef.

### 3.4 Sécurité

- Il est interdit aux enfants et aux parents fréquentant le service de garde de retourner dans leur classe, casier ou ailleurs dans l'école.

### 3.5 Fugue

- Si un enfant fait une fugue du service de garde, on communique avec les parents et les policiers.

## 4. Volet financier

---

### 4.1 Modalités de paiement

- ↪ La facturation est établie mensuellement.
- ↪ Le paiement peut s'effectuer en chèque, en argent, par carte de débit ou de crédit, ou par paiement de facture avec votre institution financière.
- ↪ Les chèques doivent être libellés au nom du Centre de services scolaire des Samares.
- ↪ Pour les paiements par carte de débit et de crédit, nous invitons les parents à se présenter au service de garde ou par téléphone au regard de l'horaire d'ouverture du bureau de la technicienne.
- ↪ Important d'identifier le nom de l'enfant au dos du chèque.
- ↪ Les reçus pour fin d'impôt seront faits au nom du payeur.
- ↪ **Après 3 semaines de non-paiement, le contrat de service peut être résilié si le parent refuse ou néglige de payer les montants que le service de garde est en droit d'exiger.**

Au-delà du délai de paiement, les étapes suivantes seront appliquées, jusqu'au remboursement :

- a. envoi d'un rappel, dix jours après l'émission de l'état de compte, payable sur réception;
- b. envoi d'un avis au parent indiquant la date de l'interruption de service si non acquittement à la suite de l'avis de rappel ou entente avec la direction de l'école;
- c. interruption de service après avoir avisé le parent de la date de son application;
- d. la direction d'école prendra les moyens légaux nécessaires, dont le recours à une agence de recouvrement et la poursuite judiciaire, pour recouvrer la créance (frais, intérêts et frais de recouvrement).

### 4.2 Résiliation de contrat

#### a) Résiliation de contrat par les parents

Un contrat peut en tout temps et discrétion être résilié avant terme par le parent au moyen du formulaire de changement de fréquentation.

Les frais de garde seront crédités à partir de la date de réception du document.

Si vous décidez de reprendre le service de garde, nous ne pouvons pas garantir que l'enfant retrouvera son groupe initial.

#### b) Résiliation de contrat par le service de garde

La direction de l'établissement, pour des motifs justes et suffisants, peut mettre fin à un contrat dans les conditions suivantes :

- Lorsqu'un parent, malgré qu'il en ait été avisé par écrit, refuse ou néglige de payer les montants que le service de garde est en droit d'exiger;
- Lorsque le comportement de l'enfant, malgré les encadrements mis en place, ne respecte pas les règles de sécurité;
- Lorsqu'un parent ne respecte pas les règles de fonctionnement du service de garde.

À ce moment-là, un avis écrit justifiant les motifs de la résiliation du contrat est remis aux parents. Le service de garde donne un préavis de deux semaines avant de résilier la présente entente. Cependant, la résiliation du contrat peut se faire sans préavis lorsque la direction d'établissement juge que la santé et/ou sécurité des enfants et/ou du personnel de service de garde sont menacées.

### 4.3 Tarification

La facturation est établie selon les périodes prévues sur la fiche d'inscription et selon le principe : place réservée = place payée (sauf en cas d'hospitalisation avec billet médical).

Advenant une absence prolongée (plus de cinq jours) de l'enfant et sur présentation d'une confirmation écrite d'un médecin, aucuns frais ne seront chargés aux parents.

<p>Tarif actuel</p> <p>→</p> <p>Règles budgétaires au MEES</p>	<p><b>8.55\$ /élève</b></p> <p>chaque journée pédagogique</p>
	<p><b>STATUT RÉGULIER</b></p>
<p>Tarifs adoptés au conseil d'établissement</p> <p>→</p>	<p><b>8.55\$ /élève</b></p> <p>chaque jour de classe (élève subventionné au 30 septembre de l'année scolaire);</p>
	<p><b>STATUT SPORADIQUE</b></p>
	<p><b>6,00\$ /élève</b></p> <p>pour chaque période du matin;</p>
	<p><b>4,00 \$/élève</b></p> <p>pour chaque période du midi</p>
	<p><b>11,50 \$/élève</b></p> <p>Pour la période de fin de journée</p>
	<p><b>15,00 \$/élève</b></p> <p>maximum par jour pour 3 plages.</p>

*Il y aura des changements au niveau de la tarification, si le Ministère de l'Éducation modifie ses règles budgétaires pour le statut régulier.*

### 4.3 Frais de retard

- En fin de journée, le service de garde se termine à 18 heures. Pour les parents qui viendront chercher leur enfant après l'heure de fermeture du service de garde, un montant additionnel sera facturé. Une amende de 10\$ par enfant pour chaque quart d'heure (15 minutes) entamé à la suite de l'heure de fermeture est à payer. Nous calculons l'amende selon l'heure de départ de l'enfant et du parent (référence de l'heure du service de garde). Il est à noter qu'après trois retards, le service de garde se réserve le droit de refuser l'enfant pour la période du soir.

Les tarifs du service de garde pour les statuts sporadiques sont fixés chaque année par le conseil d'établissement de l'école. Cependant, le conseil d'établissement se réserve le droit de modifier ses tarifs et autres frais ainsi que ses règlements selon la fréquentation et les besoins. **Il est obligatoire que le service de garde s'autofinance.**

#### *4.4 Cas exceptionnels*

Dans les cas de pandémie et différents événements découlant de directives d'institutions gouvernementales, la direction de l'établissement suivra les directives soumises par le Centre de service scolaire de Samares pour les remboursements des fermetures ou autres.